



Prise en charge de ma mutuelle après un refus de prelevement

Par **ptigroum10**, le **01/03/2010** à **12:57**

bonjour,

suite a un refus de prelevement, mon assurance santé (mutuelle) n a plus été prelevée durant 6 mois. Depuis 2 mois deja je rembourse mensuellement le retard accumulé en plus de la somme due mensuellement a l origine, je ne refuse donc absolument pas de payer.

Aujourd'hui j'apprends par mon assureur que je ne serais pas assuré ni remboursé tant que la dette ne sera pas épurée.

En somme, si je comprends bien, on me demande de payer pour un service que l'on ne me rend pas.....

est ce bien legal et quels sont les recours envisageables?

merci